

Séance du 15 novembre 2018 à 19 heures

Le quinze novembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Arcambal, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOYER Noëlle (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration donnée à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert - procuration donnée à M. JOUCLAS), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme HILT Martine (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-08_15_11_18-DE
Reçu le 21/11/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de la Prospective territoriale

Objet : Accompagnement visant la définition d'une stratégie de structuration touristique à l'échelle intercommunautaire – modification du plan de financement

2 contres : M. MAFFRE et Mme RIVIERE (par procuration)

A été adopté à la majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 15 novembre 2018

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily HAUCK
Direction de la Prospective territoriale

Objet : Accompagnement visant la définition d'une stratégie de structuration touristique à l'échelle intercommunautaire – modification du plan de financement

Mesdames, Messieurs,

Le 28 mars 2018, vous avez approuvé la constitution d'un groupement de commande en vue de passer un marché public de prestation intellectuelle pour la définition d'une stratégie de structuration touristique à l'échelle des intercommunalités du Grand Cahors, de la Vallée du Lot et du Vignoble, du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque-Limogne.

Vous avez également approuvé à cette occasion le plan de financement prévisionnel.

À la suite de la réception des offres du marché public et des précisions de nos partenaires financiers, il convient de modifier le plan de financement.

Si le montant final du marché (35 904€) reste conforme à l'enveloppe évaluée initialement pour ce projet (36 000€), la part d'autofinancement du groupement de commande subit une légère progression. Évaluée à 20% dans le plan de financement prévisionnel, elle s'élève désormais à 31%. Pour le Grand Cahors, ceci représente une évolution de 2 340 € TTC vis-à-vis du montant initial.

Le plan de financement modifié est le suivant :

	€ TTC	%
Région Occitanie	14 361,60 €	40%
Leader	10 237,97 €	29%
Autofinancement par le groupement de commande	11 304,43 €	31%
<i>dont CA du Grand Cahors</i>	<i>6 454,83 €</i>	<i>17,98%</i>
<i>dont CC du Quercy Blanc</i>	<i>1 243,49 €</i>	<i>3,5%</i>
<i>dont CC de la Vallée du Lot et du Vignoble</i>	<i>2 317,41 €</i>	<i>6,5%</i>
<i>dont CC du Pays de Lalbenque-Limogne</i>	<i>1 288,70 €</i>	<i>3,6%</i>
TOTAL	35 904,00 €	100%

Conformément à la convention de groupement de commande, le reste à charge d'autofinancement de cette prestation sera réparti au prorata de la population municipale totale des collectivités partenaires afin de s'ajuster au mieux à la réalité démographique de chaque territoire.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE

040-200023737-20181115-08_15_11_18-DE
Reçu le 21/11/2018

- a- D'approuver le coût de l'étude visant la définition d'une stratégie de structuration touristique à l'échelle intercommunautaire pour un montant prévisionnel de 35 904 € TTC ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE